



CDD mais refus de CDI - comment faire?

Par **SoFie13**, le **23/06/2015** à **09:52**

Bonjour,rnrnActuellement en CDD jusqu'au 17 juillet 2015 (contrat de 3 mois). Il est prévu que mon contrat passe en CDI à cette date. Or je ne souhaite pas signer de CDI dans cette société.rnY'a t-il un délai à respecter pour informer mon employeur? rnUn préavis? Qu'en sera-t-il de mes "primes" (fin de contrat, CP...)?rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **Lag0**, le **23/06/2015** à **13:16**

Bonjour,rnJe suis toujours très étonné de voir un CDD pour lequel "il est prévu de passer en CDI à l'issue". Si l'emploi peut être pourvu en CDI, l'employeur doit embaucher dès le départ en CDI. Le CDD n'est pas une période d'essai avant de passer au CDI !nCeci dit, pour votre cas, vous n'avez rien à faire et surtout pas prévenir l'employeur que vous ne voulez pas d'un CDI. En effet, si vous refusez un CDI, vous perdez votre prime de précarité, donc ne lui tendez pas le bâton pour vous battre. Attendez qu'il vous propose de signer ce CDI et seulement à ce moment là, vous refuserez.

Par **Madeline_Gun**, le **10/02/2016** à **18:37**

Bonjour, rnJe rejoint la discussion car je suis dans le cas où mon cdd se termine la semaine prochaine et mon employeur (malgré le fait qu'il sait que je souhaite arrêté à la fin de mon cdd) m'a fait un cdi ! rnJe ne veux bien évidemment pas bosser en cdi dans cette boîte de magouilleur mais du coup que dois je faire pour refuser le cdi ? rnJe sais que dans ce cas je n'ai pas le droit à la prime de précarité (et ils le savent aussi... d'où l'intérêt pour eux de me

faire un cdi) rnAurais je le droit au chômage quand même ? Ça sera la fin de mon cdd qui sera pris en compte pour pôle emploi ?